

*Vincent Locas, Avocat
Conseiller juridique
Réglementation et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vlocas@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSENGER

Le 20 septembre 2017

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 8^e Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2017 – PHASE 2
Notre dossier : 312-00804
Dossier Régie : R-3987-2016**

Monsieur Méthé,

Dans un souci de clarification, Gaz Métro vous transmet un document explicatif relatif à certaines des pièces révisées déposées le 18 septembre 2017 dans le dossier mentionné en objet, soit la pièce Gaz Métro-15, Document 11.

De plus, afin d'uniformiser la terminologie employée, Gaz Métro a modifié le libellé de certains éléments contenus aux pièces Gaz Métro-15, Documents 3 et 6 qui sont de nouveau déposées.

Par ailleurs, toujours dans un effort de clarification, Gaz Métro informe la Régie avoir modifié le libellé des articles 12.1.2.1.2 et 12.2.2.1.2 des *Conditions de service et Tarif* apparaissant aux pièces Gaz Métro-17, Documents 1 et 2 qui sont elles aussi de nouveau déposées.

Les modifications en question sont les suivantes :

- **Dans la version française :**

Pour chaque m³ de volume retiré, les prix de base du transport, en date du 1^{er} octobre 2017, sont ajustés comme suit pour le client qui utilise du gaz naturel renouvelable produit en franchise ou qui retire des volumes distribués par canalisation utilisée uniquement pour la distribution de biogaz :

<u>zone Sud</u>	<u>zone Nord</u>
-0,238 ¢/m ³	-0,238 ¢/m ³

- **Dans la version anglaise :**

For each m³ of volume withdrawn, the transportation basis prices, as of October 1, 2017, are adjusted as follow for a customer who uses renewable natural gas produced within the franchise or withdraws volumes of biogas distributed by pipe used solely for biogas distribution:

<u>Southern Zone</u>	<u>Northern Zone</u>
-0.238¢/m ³	-0.238¢/m ³

Enfin, Gaz Métro dépose une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Méthé, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/nv

p.j.